



## Litige sur vente d'ancienne voiture auto école

Par **slevin**, le **07/11/2009** à **22:20**

Bonjour,

Voilà j'ai vendu un véhicule le 28 octobre 2009 que j'avais acheté 6 mois plus tôt chez un concessionnaire.

Il s'agissait d'une voiture de 2007 une ex auto-école avec 49500 km.

Quand je l'ai revendu à un particulier, il a vu le véhicule, essayé, rien de particulier à ce niveau là hormis le fait que je n'ai pas précisé que c'était une ancienne auto école, pas pour cacher quoi que ce soit mais simplement par oubli.

Il m'avait demandé s'il s'agissait d'une première main, je lui avais dit que non et lui avait envoyé par mail une copie de la carte grise une semaine avant la conclusion de la vente (entre la première visite et le jour d'achat) ou sur celle-ci il est indiqué ancienne auto école par la mention MOD.

Aujourd'hui la personne sous prétexte que la voiture peut avoir une usure avancée (chose démenti par tous les concessionnaires) alors que celle-ci est en parfait état de marche me demande l'annulation de la vente

Ma question est, Etais-je dans l'obligation de préciser que c'était une ancienne voiture auto-école et ai-je un recours pour ne pas annuler la vente vu le contexte cité)

Merci

Par **jeetendra**, le **08/11/2009** à **10:37**

Bonjour, envoyez le ballader, paître ailleurs, la vente est parfaite, hormis la garantie légale de

vice caché vous n'êtes tenu à rien d'autre, en plus le véhicule est récent (2007, 49500 km), bon dimanche à vous.

Par **slevin**, le **08/11/2009** à **10:42**

oui mais là apparemment elle a envoyé un recommandé (je l'ai eu au tel) en demandant la nullité de la vente...

Je sais qu'on peut annuler une vente pour vice caché, mais le fait de ne pas dire que c'était une ex auto école en 1<sup>ère</sup> main est considérée comme un vice?

Si oui, le fait de lui avoir envoyé une copie de la carte grise 1 semaine avant ne rééquilibrerait pas la balance sachant que c'est indiqué dessus avec la mention MOD?

Par **jeetendra**, le **08/11/2009** à **10:53**

ne tenez pas compte de cette lettre, c'est du bluff, avoir omis de lui dire que c'était un véhicule ayant appartenu à une ancienne auto école ne constitue pas un vice caché, loin de là.

Contactez lundi la Maison de Justice et du Droit le plus proche de votre domicile, ils vous aideront à lui répondre par courrier recommandé avec accusé de réception.

-Maison de la justice et du droit de Montpellier | 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h à 17h | 66 rue de Bari, tél 04 67 72 76 80

-Maison de la justice et du droit d'Agde | 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 14h à 17h | Espace Mirabel, rue de la Solidarité, tel: 04 67 35 83 60

-Maison de la justice et du droit de Lunel | 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h à 12h | rue Alphonse Ménard, tel: 04 67 83 61 54.

Par **slevin**, le **08/11/2009** à **11:43**

merci beaucoup